



Cahier des Clauses Techniques Particulières

Personne Publique

VILLE D'ARDRES

Objet du marché

Travaux de sécurisation RD 228 - La Cauchoise

Comptable public assignataire des paiements

Monsieur le Trésorier Municipal

Date de la publication

www.mairie-ardres.fr, rubrique Mairie/Les marchés publics en date du 4 juin 2021

Délai de validité des offres

30 jours

Remise des offres :

Le 2 juillet 2021 à 12h00 à remettre en Mairie d'ARDRES ou par mail aux adresses suivantes :

-dgs@mairie-ardres.fr

-dst@mairie-ardres.fr

SOMMAIRE

1. **CONSISTANCE DES TRAVAUX**
2. **GENERALITES**
 - 2.1. Phasage
 - 2.2. Equipements
3. **DESCRIPTION DES TRAVAUX**
 - 3.1. Forme du présent titre
 - 3.2. Consistance des travaux
 - 3.3. Préparation et nettoyage du chantier
 - 3.4. Mise en œuvre du fond de forme

1. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent marché a pour objet l'exécution des travaux de sécurisation des accotements de la RD 228 - Lieu-dit « La Cauchoise », entre les PR 10+00 et 10+88.

Département : Pas-de-Calais

Ville : ARDRES – 62610

Description des travaux

Cette opération est réalisée par la ville d'ARDRES, maître de l'ouvrage.

Le présent C.C.T.P. n'est pas limitatif. En conséquence, il est précisé que moyennant le prix indiqué à la soumission et servant de base au marché, l'Entrepreneur devra l'intégralité des travaux et ne pourra se prévaloir d'erreurs ou omissions pour réclamer un supplément quel qu'il soit.

Les travaux à réaliser par l'entreprise sont les suivants :

-Préparation du Chantier

-Sécurisation du Chantier

-Terrassement et évacuation : 50 m³

-Mise en place de Géotextile de classe 7 dans le fond de forme : 200 m²

-Empierrement en GNT 0/31.5 : 50 m³

-Remises à niveau

-Emulsion Gravillonnage BI Couche 4/6 dosage 900 g : 125 m²

Les documents graphiques suivants complètent le présent C.C.T.P. :

- Un plan de situation ;
- Un plan de masse ;
- Un schéma de principe.

2. GÉNÉRALITÉS

La présente opération est localisée sur la RD 228 – Lieu-dit « La Cauchoise »

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) définit les spécifications des matériaux, les produits et les conditions d'exécution.

L'entreprise devra IMPERATIVEMENT SE RENDRE SUR PLACE pour prendre connaissance du cadre existant et des difficultés ou particularités à prendre en compte pour l'établissement de son offre de façon à ne pouvoir prétendre à aucun supplément lors des travaux.

2.1 Phasage

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art en stricte conformité avec les textes en vigueur au moment de leur exécution et suivant les exigences du maître d'ouvrage.

Les travaux devront être effectués dans des conditions météorologiques optimales, idéalement au cours du mois de Septembre 2021.

L'entreprise respectera les délais prévus au présent cahier des charges et présentera un planning détaillé des travaux.

2.2. Conservation des ouvrages existants

Les entrepreneurs devront s'assurer avant tout affouillement ou exhaussement que les ouvrages mitoyens n'auront à subir aucun dommage du fait des travaux; dommages pour lesquels ils seraient tenus seuls responsables; ils devront donc s'assurer notamment de la stabilité, de la profondeur et de la nature des ouvrages considérés, et prendre toutes dispositions en conséquence.

Il en sera de même en ce qui concerne le maintien en parfait état des voies, ouvrages et réseaux publics en infrastructure comme en superstructure bordant le site.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1. Forme du présent titre

Le présent titre est destiné à renseigner l'Entrepreneur sur le but à atteindre. Il devra, en fonction de la reconnaissance du terrain faite par lui, prévoir tous les travaux nécessaires à la réalisation du projet en fonction des exigences définies ci-dessous.

Toute prestation ou définition décrite dans le présent C.C.T.P. ou sur les plans qui paraîtrait ne pas pouvoir répondre au programme sera adaptée par l'entrepreneur dans le cadre du forfait.

En conséquence : Les indications données au présent document et sur les plans ne pourront, en aucun cas, être considérées comme limitatives. Les ouvrages seront déterminés par l'Entrepreneur, compte tenu :

- de la reconnaissance des lieux faite par lui, et au besoin de l'établissement d'un relevé altimétrique de l'existant,

L'entrepreneur devra joindre à son offre un devis descriptif et quantitatif avec plans définissant d'une façon parfaite les dispositions qu'il entend prendre pour la réalisation de ces ouvrages. Les prix et quantités indiqués dans son offre devront comprendre toutes sujétions pour la parfaite exécution des ouvrages, aucune indemnité ne pourra être réclamée au titre d'une erreur quantitative.

Les implantations devront être approuvées par le Maître d'Ouvrage avant le démarrage des travaux et durant ces derniers en cas de modifications nécessaires.

3.2. Consistance des travaux

L'Entrepreneur doit tous les travaux qui lui ont été attribués :

- Installation de chantier
- Constat d'Huissier
- Réception de l'emprise du chantier
- Terrassements généraux

L'entrepreneur devra se conformer aux normes en vigueur, aux règles de l'art, aux prescriptions particulières des fabricants et fournisseurs.

3.3. Préparation et nettoyage du chantier

L'entrepreneur devra prévoir tous les travaux de préparation et de nettoyage du chantier en fonction des hypothèses définies ci-dessus, et suivant la visite effectuée sur site.

4. CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres reçues seront analysées de la manière suivante :

- Prix : 50 %
- Mémoire technique : 20 %
- Délai d'intervention : 25 %
- Visite du chantier : 5 %

Les candidats sont tenus de signaler au Maître d'ouvrage les erreurs qu'ils relèvent dans les pièces écrites et les pièces graphiques du présent dossier avant la remise des offres. Les conséquences d'erreurs ou d'omissions constatées en cours de travaux ne seront pas rémunérées. Il en découle que le titulaire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'erreurs, d'omissions ou de contradictions pour ne pas réaliser un ouvrage relevant de sa profession ou en réclamer le paiement en supplément de son offre, dans la mesure où cet ouvrage est nécessaire au parfait achèvement des travaux. En cas d'imprécision des spécifications des présentes, le titulaire devra procéder par analogie pour

déterminer la teneur des travaux à réaliser. Il est entendu que tous les détails, accessoires de toute nature, nécessaires ou requis peuvent ne pas être mentionnés dans la spécification. Cependant, de tels détails sont considérés inclus dans le montant du marché de travaux. Les titulaires des lots du marché ne pourront se prévaloir d'obscurité, de discordance ou de manque de précision des documents de consultation des entreprises ou encore de difficultés prévisibles suite aux visites du site pour réclamer une augmentation des délais d'exécution, des suppléments, des indemnités ou des compensations ou encore pour se soustraire à ses obligations.

Une visite du site est donc obligatoire. Afin de convenir d'une date de visite, il appartient aux candidats de contacter Monsieur FORESTIER VINCENT au 03.62.27.60.46 afin de prévoir un rendez-vous à compter du 1^{er} juin 2021.

RD 228 La Cauchoise

lect.	REF	DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	Prix en euro	x en Euros
*	A10	TRAVAUX D'IMPLANTATION DES OUVRAGES :				
*	A100	TRAVAUX D'IMPLANTATION DES OUVRAGES : Piquetage général :	FORFAIT	1		
*	A200	INSTALLATIONS DE CHANTIER				
*	A200**	Le prix sera réglé en deux fractions : - 70% après réalisation de l'installation - 30% après démontage des bâtiments, repli du matériel en état des lieux	FORFAIT	1		
*	A22	SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER				
*	A220	SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER : au droit des travaux	FORFAIT	1		
*	A222	SIGNALISATION TEMPORAIRE DE CHANTIER : alternats des circulations	Le jour	5		
*	A400	DEFRICHAGE ET DEBROUSSAILLAGE				
*	A400*	Ce prix comprend notamment : l'arrachage des taillis, haies, broussailles et arbres dont la circonférence mesuré à 1 mètre du sol est inférieure à 0,30 mètre, l'arrachage de vieilles clôtures irrécupérables, hors celles en béton, le	Le mètre Carré	100		
*	B10	DEBLAIS GENERAUX				
*	B100	Terrassements généraux, encaissements de chaussée, fossés, bassins, purges :	Le mètre cube	50		
*	B101	Plus value au prix B100 Pour déblais d'encaissements de chaussée de largeur ouverte inférieur à 2,50 m	Le mètre cube	50		
*	B102	Plus value au prix B100 Pour extraction (de terrains rocheux ou) de matériaux liés en chaussée ne nécessitant pas l'emploi d'explosif et (ou) de compresseur.	Le mètre cube	50		
*	B104	Dressement et compactage du fond de forme	Le mètre carré	125		
*	B11	TRANSPORT				
*	B111	à l'extérieur du chantier pour une décharge choisie par l'entrepreneur	Le mètre cube	50		
*	B71	FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE DE GEOTEXTILE				
*	B711a	Géotextile/Géotextile sous forme	Le mètre carré	200		
*	C83	FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE POUR PETITS OUVRAGES DIVERS. Y compris toutes fournitures, coffrages et toutes sujétions.				
*	C831	De béton dosé à 250Kg de ciment	Le mètre cube	1		
*	D51	TROTTOIRS ASSISE EN MATERIAUX NON TRAITES				
*	D511	grave 0/31,5	le mètre cube	50		
*	D56	TROTTOIRS ENDUIT PROTECTION S/COUCHES STRUCTURELLES EN MATERIAUX TRAITES				
*	D560	à l'émulsion dosée à 900g de bitume résiduel gravillonnée (81/m2 de 4/6)	le mètre carré	125		
*			TOTAL H.T.			
*			T.V.A.			
*			TOTAL T.T.C.			

R.D. 228 P.R. 10+00 à 10+88
Lieu dit "La Cauchoise"
Commune d'ARDRES

Stabilisation des accotements

ECHELLE : 1/XX

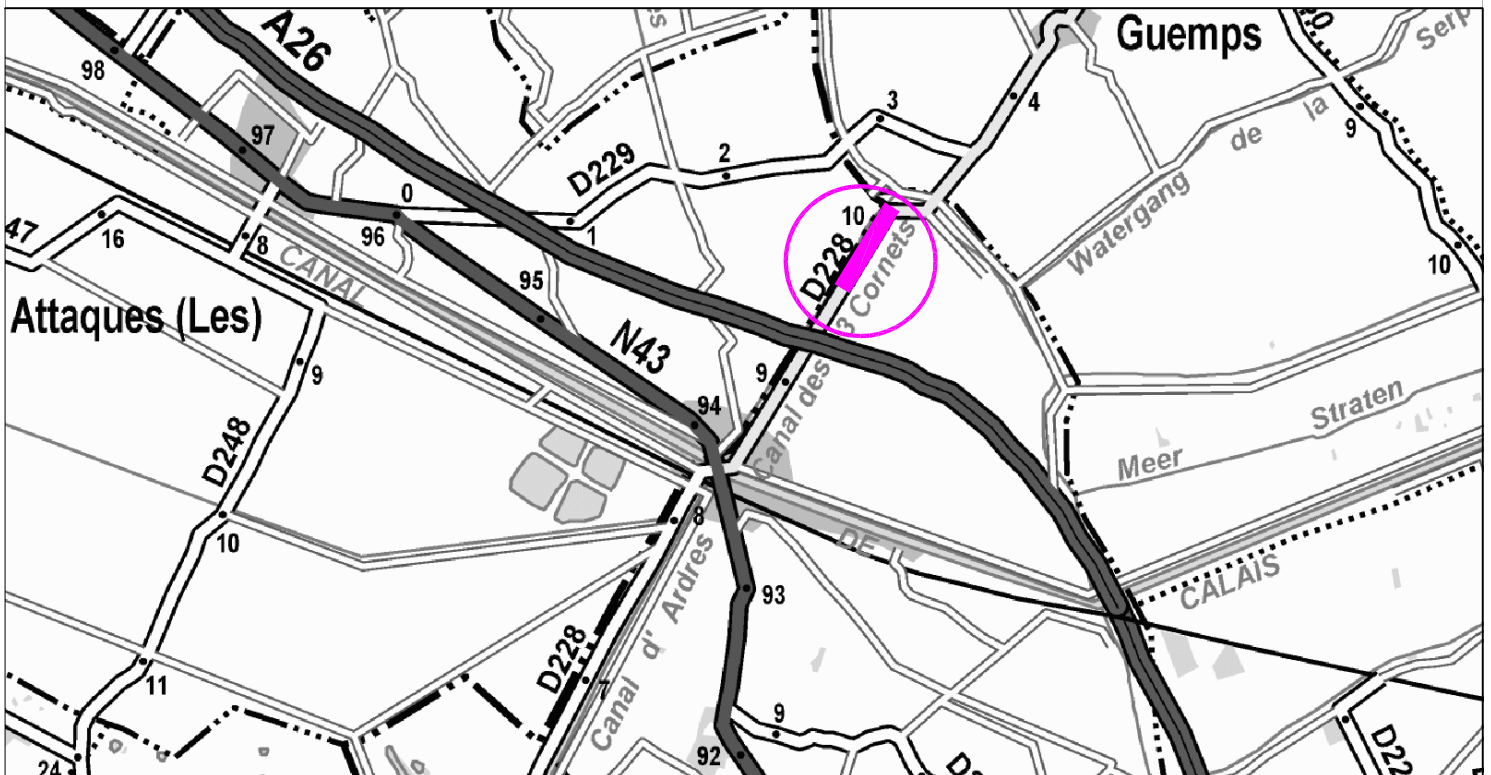
Plan de situation

N° de PIECE : 1

Date : Décembre 2019

Classement : S\UER\Bureau d'études\projet collectivités\Ardres...

Dessinateur : E. DELATTRE



RD 228

